

# Lettre ouverte à l'intention du directoire du jury de l'agrégation externe d'anglais

Le bureau de la SERCIA vient de découvrir le nouveau film, *The Green Knight* (Lowery, 2021), au programme de l'agrégation externe d'anglais 2024 et 2025. Non seulement il s'agit encore et toujours d'une adaptation filmique, mais après la richesse d'un *Howard's End* (1992) ou d'un *No Country for Old Men* (2007), voilà que l'on renoue avec la triste tradition des années 2010 d'inclure une œuvre dont l'importance dans le paysage cinématographique et culturel est très contestable. Le bureau de la SERCIA rappelle qu'il avait transmis une douzaine de sujets potentiels dans des formats variés (adaptation filmique, question de civilisation, mais aussi comparaison roman/film ou encore film seul comme cela se pratique à l'agrégation interne de Lettres Modernes). Il regrette que ces pistes aient été classées sans suite, tout comme les sujets d'adaptations shakespeariennes proposés par la Société Française Shakespeare. Il regrette plus largement l'absence de consultation, puisque s'il s'agissait d'inclure un film « médiévaliste », on aurait certainement pu trouver plus riche en allant voir du côté d'*Excalibur* (1981) ou de *Monty Python and the Holy Grail* (1975).

Le bureau de la SERCIA prend donc acte du fait que les études filmiques et audiovisuelles, ainsi que les enseignant·es-chercheur·ses dont c'est la spécialité, ne bénéficient à ce jour que de très peu de considération dans le cadre des concours de recrutement pour les enseignant·es du secondaire, alors même que les corpus filmiques et télévisuels et leurs outils d'analyses représentent au XXI<sup>e</sup> siècle une ressource incontournable pour l'enseignement dans le second degré. Nous souhaitons que le cinéma, qui représente un aspect fondamental de la culture du monde anglophone, puisse avoir toute sa place à l'agrégation d'anglais, comme c'est déjà le cas en lettres ou en espagnol. Nous proposons donc qu'une œuvre cinématographique puisse être proposée certaines années comme corpus à part entière, sans être considérée comme secondaire à une œuvre littéraire. A minima, l'adaptation cinématographique doit être proposée à l'oral sous forme de commentaire de séquence, comme cela avait été le cas pour le programme sur la construction de l'Ouest dans le Western états-unien.